La semaine dans les kiosques alémaniques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 252

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

aussi les réponses aux questions qu'il se posait. A son retour de Constantinople il est nommé rédacteur au « Courrier de Genève ».
Dans une des dernières pages du livre, écrit à la fin des années vingt, il s'adresse aux socialistes et écrit notamment : « J'ai connu le meilleur d'entre vous. Le meilleur et vous l'avez rejeté et méconnu. C'était Charles Naine. J'ai dit toute l'affection, tout le respect que je lui portais. Il est mort avant que ce livre fût achevé. Je le dédie à sa mémoire. Je sais qu'il eût compris ce geste, lui qui, au jour où nous dûmes nous séparer, me dit avec tristesse mais sans amertume d'aller où j'étais appelé. Il est mort en cherchant la Vérité. »

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Fonctionnaires chiliens et fonctionnaires vaudois

Je lis dans « La Suisse » du 16 novembre ceci sous le titre : *Chili : activités politiques interdites aux fonctionnaires.*
« Le Conseil du cabinet de la junte militaire chilienne a décidé, dans la nuit de mercredi à jeudi, d'interdire toute activité politique aux fonctionnaires de l'administration publique.
» A cet effet, tous les fonctionnaires chiliens devront s'engager, par une déclaration solennelle, à ne participer à aucune activité politique. »
Mon premier mouvement — et même mon second ! — est de me réjouir de vivre dans un pays où semblables atteintes à la liberté non seulement n'existent pas, mais encore sont impensables.
Toutefois, à la réflexion, les choses ne sont pas tout à fait aussi limpides qu'elles peuvent paraître. L'article 22 du statut des fonctionnaires vaudois prévoit que « les fonctionnaires doivent en toutes circonstances agir conformément aux intérêts de l'Etat de Vaud et s'abstenir de tout ce qui pourrait lui causer perte ou dommage. »
L'article 29 du statut neuchâtelois stipule de même : « Le fonctionnaire doit en toute circonstance agir conformément aux intérêts de l'Etat et s'abstenir de tout ce qui pourrait porter préjudice à ce dernier. Il lui est notamment interdit de se mettre en grève et d'y inciter d'autres fonctionnaires. »
L'article 12 du statut fribourgeois précise qu'il est interdit au fonctionnaire « de faire grève, d'inciter d'autres fonctionnaires à la grève ou de faire partie d'associations, de groupements ou syndicats qui prévoient la grève comme moyen de pression ».
L'article 13 enfin du statut valaisan va plus loin : « Les employés ont l'obligation de veiller aux intérêts de l'Etat même en dehors de leurs heures de service. Ils doivent notamment observer la plus complète discrétion sur toutes les affaires de service qui doivent rester secrètes en vertu de leur nature ou d'instructions spéciales. Cette obligation subsiste même après la cessation des rapports de service. »
Fort bien. Et voilà qui me semble justifié. Cependant, « l'Etat », c'est bien vague ! Et l'on peut différer sur ce qu'il convient d'entendre par « porter préjudice à l'Etat ».
Supposez qu'employé dans un hôpital « cantonal », que maître dans une école officielle (c'est mon cas), j'aie l'impression que telle ou telle mesure, telle ou telle disposition prise par l'autorité est néfaste, ai-je le droit de le dire ? ai-je le droit d'exposer mon point de vue — différent du point de vue officiel — dans ... disons par exemple l'organe de mon syndicat, en l'occurrence la VPOD ? Quant au secret de fonction, je puis être à la fois fonctionnaire et « patient » (j'ai tel parent soigné dans un hôpital, j'ai mes enfants à l'école, etc.). Vais-je devoir me taire sur d'éventuels « scandales » que j'aurai ou croirai avoir remarqués ? Je suis enfin à la fois « fonctionnaire », c'est-à-dire employé de l'Etat, et citoyen (et contribuable !), c'est-à-dire employeur en quelque sorte de mes employeurs, que je paie (par mes impôts), que j'ai peut-être contribué à élire...
Mais de ceci, plus amplement, une autre fois.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Journaux estudiantins

La fin des vacances universitaires a marqué la reparution des journaux d'étudiants : « Konzept », 37 000 exemplaires, à gauche, « Schweizerische Studenten Zeitung » et « Schweizerische Hochschulzeitung », 30 000 exemplaires, à droite. Dans le « Schweizerische Studenten Zeitung » (30), deux pages du professeur Mario Puelma, de Fribourg, sur la voie démocratique d'Allende vers le socialisme avec, comme conclusion, le rappel de l'inconciliabilité du marxisme et de la démocratie fondée sur le droit ; un diagnostic qui donnera bonne conscience tous azimuts (le journal rappelle que l'auteur est né en 1917 à Santiago et qu'il est citoyen suisse depuis 1966 ; il enseigne la philologie classique à Fribourg).
— « Konzept » (6) publie un document du service psychologique de l'armée sur la méthodologie de la provocation.
— Notons que les grands journaux alémaniques « Neue Zürcher Zeitung » et « Tagesanzeiger » offrent dans de grandes annonces des abonnements à prix réduit aux étudiants.
Le quotidien populaire « Blick » a aussi des abonnements à prix réduit, dits « de solidarité ». Les candidats sont les rentiers AVS (numéro à indiquer), les veuves, les apprentis (indiquer l'année d'apprentissage et l'année de fin d'apprentissage) ainsi que les « victimes du sort » (cause à indiquer).
— Le « Badener Tagblatt » a analysé les résultats des élections communales dans la grande commune argovienne de Wettingen. Dix listes étaient déposées, dont, pour la première fois depuis longtemps, une liste du « Parti du travail ». A la clef du dépouillement, des échanges de voix entre tous les partis (les communistes ont donné 697 suffrages à d'autres listes et en ont reçu 316).
— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », un travail de W. Jehle sur les séries télévisées et leurs impacts inconscients.